

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Les bataillons de police militaire  
**Autor:** Winteregg, Nicolas  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514690>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Debriefing après l'engagement par le cdt de bataillon (Bat PM 2, 2012)

## Sécurité

### Les bataillons de police militaire

#### Lt col Nicolas Winteregg

Cdt bat PM 2 et G7 Séc Mil ; rédacteur-adjoint, RMS+

**D**urant les années de conflits en Afghanistan et Irak, l'armée américaine a largement augmenté ses effectifs en matière de police militaire afin de répondre à toutes les sollicitations du front. La guerre contre le terrorisme a moins mobilisé des troupes conventionnelles telles que les blindés et l'infanterie, mais toute une palette de spécialisations ont dû entrer rapidement en action afin de maîtriser les défis présentés aux troupes US. Parmi ces spécialistes, la police militaire. Capable de relever des missions de combat pures, elles se sont surtout révélées nécessaires dans les tâches comme la fouille de bâtiments, recherches de personnes (terroristes présumés, combattants, etc) et la sécurisation de zone. Mais rapidement, se sont bien les tâches de police militaire qui ont pris le dessus. Après la première phase de conflit plus conventionnelle, la police militaire américaine s'est surtout concentrée sur son savoir-faire habituel, aussi durant les missions de contre-insurrection (counter-Insurgency). En plus de l'instruction et de la mise en place de la police civile et militaire irakienne ou afghane, les « MP, » particulièrement dans les zones urbaines en Irak se sont attelés aux tâches de police de la circulation, enquêtes, travaux de police judiciaire mais également la garde de détenus et la gestion des prisons. En Suisse aussi, l'importance des troupes de la police militaire est mise en évidence. Actuellement dotés de 2 bataillons PM (milice), l'armée prévoit une augmentation des effectifs de 100% puisque ce sont actuellement 4 bataillons qui sont prévus dans le cadre du développement de l'armée (DEVA).

#### La Sécurité militaire

La Sécurité militaire, créée sous sa forme actuelle à la fin 2003, dans le cadre d'Armée XXI, comprend 550 professionnels répartis sur tout le territoire national, au sein de postes de police militaire territoriaux ou dans les sections de la police militaire mobile. Les tâches qui leur sont attribuées sont décrites dans l'article 100 de la loi sur l'armée. En plus d'exécuter dans le domaine de l'armée

des tâches en matière de police criminelle et de police de sûreté (PM ter), la Séc Mil effectue régulièrement des appuis subsidiaires (PM mob) de longues durée au profit des autorités civiles mais aussi des tâches de durée plus courte, par exemple dans le domaine des protections de conférence, d'événements de grandes envergures ou dans le domaine des chauffeurs lors de visites d'Etat ou militaires internationales. Il est à noter que la Sécurité militaire exploite un poste de police militaire au Kosovo, ceci dans le cadre de l'engagement international KFOR.

Depuis Armée 95, la Sécurité Militaire, déjà sous son ancienne forme, dispose d'un bataillon de police militaire (milice), soit le bataillon de police militaire 1 (bat PM 1). En 2009, dans le cadre de l'étape de développement de l'armée 2008-2011, un second corps de troupe a été créé, le bataillon de police militaire 2 (bat PM 2). Il faut immédiatement préciser que les bataillons sont absolument « jumeaux », que ce soit dans leur organisation, leurs missions mais également pour le matériel et l'équipement attribués. Bien sûr, la diverse provenance des cadres et de la troupe peut parfois développer l'une ou l'autre capacité de manière plus intensive dans l'un des bataillons mais l'instruction reste établie d'une façon similaire pour les 2 corps de troupes. Le bataillon de police militaire 3 (bat PM 3) existe également mais uniquement sur le papier, puisque c'est un bataillon de réserve, qui devrait être appelé à disparaître dès l'application de DEVA.

Pour rappel, la Sécurité militaire dispose encore de deux détachements de milice supplémentaires, soit le DPCF (Détachement de Protection du Conseil Fédéral) et le SSPM (Service Sécurité de la Police Militaire). Ces formations, presque uniquement composées de policiers civils incorporés feront ultérieurement l'objet d'autres articles dans la RMS.

#### Le personnel

Un bataillon de police militaire dispose d'un effectif de 424 militaires (selon les tables de l'organisation de



Séquence de tir durant l'instruction avant l'engagement avec la police bernoise (2012)



Contrôle de circulation en commun avec la police neuchâteloise (2012)

l'armée), cadres et troupes compris. En tant que citoyen-soldat incorporé dans le bat PM, le militaire provient de tous les horizons et de tous les corps de métiers. Le soldat, grenadier de police militaire, est un jeune homme motivé, volontaire, disposant de capacité physique, intellectuelle et morale au-dessus de la moyenne. Le profil d'exigence imposé au recrutement est tout simplement le plus élevé dans l'armée. Chaque soldat, selon la procédure habituelle en place, peut se profiler et être sélectionné comme cadre, sous-officier ou officier. Mais ce qui différencie probablement les bat PM des autres corps de troupes, c'est bien le recrutement des cadres, effectué de manière permanente en collaboration avec le service du personnel de milice de l'armée. En effet, l'un des objectifs de la Séc mil est d'avoir un maximum de cadres provenant de la police civile (actifs ou anciens policiers) et d'organisation semblables telles que les gardes-frontières ou les grandes entreprises de sécurité privées. Actuellement les bataillons sont conduits par un officier de policier (chef d'une police judiciaire) et par un officier de carrière de la police militaire. Les états-majors ainsi que les commandants de compagnie sont en partie des policiers civils provenant des différents corps de police en Suisse. Cette situation, gagnante-gagnant, permet d'élever le niveau de connaissances des corps de troupes et de garantir l'interopérabilité avec les polices civiles, cantonales ou municipales. Pour les corps de police, il s'agit de laisser les collaborateurs bénéficier de la formation militaire (Ecole d'officiers, stage de formation

à la conduite, stage de formation d'état-major, formation d'état-major général) mais aussi d'exercer la conduite au front d'une troupe militaire, durant l'instruction ou les engagements. La plus-value pour l'officier de police est ainsi évidente et très utile pour le développement de sa carrière civile.

### Organisation et équipement

Les deux bataillons de police militaire sont composés de 4 compagnies et d'un état-major (16 officiers EM et un sous-officier supérieur). La compagnie d'état-major (cp EM PM), dans son rôle habituel de soutien de l'état-major et d'aide au commandement, 2 compagnies de grenadiers de police militaire (cp gren PM) dont nous reviendrons plus loin sur les tâches et une compagnie de protection (cp prot PM). Lors des engagements, les divers échelons tactiques sont engagés de manière semblable aux autres troupes de l'armée, soit par compagnie, section ou groupe. Cependant, la spécificité des tâches policières ainsi que les connaissances professionnelles des cadres engagés obligent souvent le commandant de bataillon à organiser sa troupe de manière différente. On parlera plutôt de détachements conduits par les cadres les plus qualifiés pour la mission attribuée, ceci afin d'assurer la qualité de l'engagement et autoriser la pleine satisfaction du partenaire civil.

L'équipement personnel du grenadier de police militaire se rapproche le plus possible de policier militaire professionnel mais aussi du policier civil. Chaque militaire est donc équipé de manière personnelle d'une ceinture de charge comportant le pistolet (Pist 75), un spray poivre (RSG 2000), des menottes et des ligatures en plastiques. Une lampe de poche et des gants plastique pour la fouille complètent encore son équipement personnel. Par la suite, il est encore prévu d'introduire le bâton télescopique tactique afin de donner un moyen d'engagement intermédiaire supplémentaire. Les militaires disposent des armes suivantes (comme armes de corps) : le fusil à fonctions multiples, le pistolet-mitrailleur HK 5 ainsi que le fusil d'assaut 90. Chaque soldat et chaque cadre a suivi la formation sur toutes les armes et est donc polyvalent pour les diverses tâches attribuées.

### Les services d'instruction en formation : au plus près de la réalité

Comme pour tous les bataillons de l'armée, les tâches principales attribuées aux troupes de milice sont fixées par l'état-major de l'armée. Les tâches seront par la suite entraînées durant les différentes phases d'instruction mais précisément pour les bataillons de la police militaire, elles seront réalisées durant tous les types d'opérations de l'armée, que se soit les engagements subsidiaires ou la défense du territoire ou que se soit des opérations de protection, de stabilisation ou encore de mesures de contrainte policière. La Sécurité militaire, en tant qu'organe de police, a encore précisé le profil de prestation de la troupe, en tenant compte des particularités de la Séc Mil (organisation professionnel et de milice), des bases légales et des tâches particulières de police à réaliser. Les bataillons PM sont des troupes d'engagement.

Cela signifie que les commandants de bataillon doivent s'attendre, chaque année, lors de chaque cours de répétition à recevoir des missions réelles à conduire, que ce soit au sein de l'armée ou en appui des autorités civiles. Ainsi, l'instruction des militaires, depuis le phase de l'instruction de base technique, mais surtout durant l'instruction en formation, se concentre au maximum sur les engagements les plus probables à venir. Il s'agit ici clairement de la protection d'une conférence, de la protection d'objet et de tout le domaine de la police de circulation, indépendamment du type d'opération. Afin d'entraîner au mieux ces prestations, les 3 niveaux d'instructions suivants sont utilisés:

- **les exercices militaires**, similaires aux autres troupes, ils se déroulent sur une place de travail militaire et sont conduits par la Sécurité Militaire en tant que Grande Unité ou par le bataillon lui-même (échelon de la compagnie);
- **les exercices d'engagements**, souvent conduits par un corps de police civile, ils permettent aux grenadiers de police militaire de pouvoir travailler conjointement avec les partenaires civiles. Mais si les exercices sont réalisés dans un but d'instruction, ils sont néanmoins effectués dans un environnement civil et dans les conditions réels de l'engagement (avec arme chargée par exemple.) Quelques exemples d'exercices d'engagement déjà réalisés par les bataillons de police militaire en commun avec des organisations de polices civiles: contrôle de circulation à grande échelle, surveillance de secteur (prévention des cambriolages) et fouille de prisons. Dans ce cas-là, d'autres thèmes d'exercices peuvent facilement être imaginés puisque le but est bien de donner la possibilité aux militaires de s'entraîner avec les civiles. Ceci même dans des tâches qui ne seraient pas, dans le cas d'engagement de police, attribuées à la police militaire. En conséquence, c'est une situation gagnante-gagnante qui se dégage des exercices d'engagement: en effet la police peut conduire des opérations avec un personnel suffisant, ce dont elle ne dispose plus en temps normal pour des missions de cette envergure et pour les bat PM, il s'agit d'augmenter leurs connaissances de police et d'améliorer leur disponibilité opérationnelle. De plus, les contacts créés, particulièrement au sein des cadres, est un avantage certain, surtout dans le cas d'engagements réels futurs.

- **les engagements**, durant les dernières années, les 2 bataillons de police militaire ont accomplis de nombreux engagements au profit de l'armée ou des autorités civiles. En voici quelques exemples qui illustrent parfaitement la vocation des unités à remplir des missions subsidiaires: soutien aux polices communales et cantonales lors des inondations de 2005 en Suisse centrale (régulation du trafic, surveillance des sites endommagés, contrôles de personne, etc.), surveillances des ambassades et des consulats à Genève, Zurich et Berne, ceci à de nombreuses reprises dans le cadre de la mission de l'armée AMBA CENTRO, appui du Corps des Gardes-Frontières (surveillance de la frontière «verte») au début des années 2000, diverses tâches effectuées lors de l'Expo 02, contrôles routier et barrages lors de la visite d'Etat du Président de la Russie en Suisse ainsi que diverses missions remplies durant l'EURO 08 dans les 4 «Host Cities» désignées.



Instruction au service d'ordre au sein du bat PM 2 en 2011.



Rapport de coordination entre l'EM bat PM 2 et la police neuchâteloise avant les exercices d'engagement 2012.

Deux engagements, effectués en 2003 et 2009, démontrent clairement la capacité des bat PM à soutenir les autorités civiles en cas d'événements majeurs; il s'agit du sommet de la Francophonie (Montreux, 2009) et le sommet de l'information (Genève, 2003). Durant ces deux événements majeurs, le bat PM 1 avait été engagé sur de nombreuses tâches au profit des polices cantonale, telles que contrôle d'entrée des hôtels et bâtiments de conférence, surveillances des périmètres extérieures, protection des participants et autres personnalités, transports de personnes (avec une certaine protection). Les détachements ou les unités engagées ont parfois été directement attribuées aux polices, afin de faciliter le déroulement des opérations. La subordination étant néanmoins toujours restée au sein de l'armée (formation d'engagement terrestre). En parallèle à ces missions au profit des autorités civiles, le bat PM 1 pouvait également appuyer les éléments professionnels de la Sécurité Militaire mobilisés pour ces événements de taille et d'importance internationale. Les patrouilles mixtes «milice – professionnels» ont permis de contrôler et d'intervenir en cas de besoins au sein des troupes de l'armée mises sur pied pour les engagements à Montreux et à Genève. En effet, ce sont toujours plusieurs milliers de soldats qui sont concernés par ce genre de missions. Ainsi, un engagement adéquat et planifié avec soin permet d'augmenter très rapidement la capacité opérationnelle de la police militaire (PM ter). Avec un effet de prévention non négligeable. Dès lors, de très nombreuses missions ont déjà pu être effectuées par ces éléments professionnels et de milice PM.

## L'éventail des tâches

Les exemples ci-devant démontrent déjà une grande partie des missions réalisées par les bataillons de police militaire 1 et 2. Cependant, d'autres capacités sont entraînées et instruites durant l'instruction de base (école de recrues) ou durant les cours de répétition sans engagements. Par conséquent, on peut résumer l'éventail des tâches d'un bat PM de la manière suivante, classé en 2 priorités (d'instruction et d'engagements) :

En 1<sup>re</sup> priorité: appui des régions de police militaire (PM ter et PM mob). Les grenadiers de police militaire peuvent, conjointement et sous la conduite des professionnels, intervenir (souvent en binôme) dans la prévention ainsi que dans la gestion des affaires courantes. Pour la prévention, il s'agit de renforcer les contrôles des troupes en service avec des contrôles des gardes, des présences dans les gares et dans les trains et aux abords des places d'armes lors des sorties, mise en congé et entrées en service (marquer la présence). Pour les autres tâches communes, les unités des bat PM sont engagés afin de sécuriser des transports d'armes et de munitions de l'armée, appuyer la police militaire territoriale lors de l'exécution de mandat d'amener (ceci au profit de la justice militaire) et toutes autres tâches au profit de la justice militaire ainsi que l'appui lors de la gestion de gros événements tels qu'accidents, surveillance d'événements militaires d'importance (rapports, défilés, expositions, Air Show, etc.).

À l'avenir et selon le souhait du commandement de l'armée, ce genre de travail commun PM professionnel et PM de milice sera de plus en plus entraîné et engagé. Les bataillons devenant ainsi les éléments de capacité à durer des régions de police militaire.

En 2<sup>e</sup> priorité: appui des bataillons aux autorités civiles ou engagements militaires indépendants. Dans ce cadre, les bataillons peuvent:

- dans le cadre de la protection de conférences ou d'objets, effectuer des contrôles d'entrée (personnes ou véhicules) avec contrôles de bagages (avec l'engagement de portiques rayon-x comme employés dans les aéroports), des patrouilles de surveillance dans le secteur à pied ou en véhicules et protéger les participants, ceci de manière subsidiaire ou indépendante;
- appui de manière générale aux Corps de police civile, Corps des Gardes-Frontières ou toutes autres organisations « Feux bleus », principalement dans le domaine de la surveillance de secteur et de la gestion / contrôle du trafic, recherche de personnes, fouille de terrains et de secteur;
- assurer des missions de service d'ordre (maintien de l'ordre, selon terme policier). En effet, les deux cp gren PM des deux bat PM sont équipés et instruits pour le service d'ordre, en cas de manifestation ou pour protéger des bâtiments de la Confédération. Il est important de souligner que l'instruction du service d'ordre ne se déroule que durant les cours de répétition et jamais durant l'école de recrue et qu'en cas d'engagement dans ce domaine, les militaires devront être sous le régime du service actif. Il est donc, à ce jour, assez peu probable que ce genre d'engagement se réalise pour les bataillons

PM mais néanmoins, c'est une compétence-clé à garder, puisque la Sécurité Militaire est la seule organisation formée dans ce domaine au sein de l'armée. Le service d'ordre, sujet sensible en Suisse, est clairement réglé dans une ordonnance fédérale.

- assurer des missions de protection de personne. En cas de service actif, les deux compagnies de protection reçoivent la tâche difficile mais ô combien prestigieuse de la protection du commandant en chef de l'armée (Général 4 étoiles nommé par le Conseil Fédéral en cas de conflit). Ces deux compagnies sont spécialisées et formées dans le domaine de la protection de personnes, avec la maîtrise des accompagnements dans tous les types de transports: convois véhicules, bateaux, hélicoptères, trains mais aussi durant les déplacements à pied. Ces deux compagnies sont formées selon les bases doctrinales de l'Institut Suisse de Police et sont donc parfaitement interopérables avec les forces de police civile, mais aussi avec le DPCF, autre troupe de milice de la Sécurité Militaire.

On le voit, l'éventail des tâches attribuées aux bataillons de police militaire est large. Parfois, une instruction avant engagement est encore nécessaire afin de maîtriser toutes les défis proposés par un engagement d'appui. Ce processus est maintenant bien rôdé et les bataillons accomplissent de manière autonome et de manière standardisées les instructions avant engagement.

L'instruction de base des grenadiers de police militaire n'est pas décrite ici. Ce thème fera l'objet d'un autre compte-rendu dans ces pages.

Les bataillons de police militaire, en raison de leur interopérabilité et des nombreuses possibilités d'engagements mais aussi à cause de son personnel motivé sont des éléments d'avenir de l'Armée Suisse. Leur développement futur est un chantier permanent et la capacité opérationnelle sera encore améliorée dans les prochaines années. À l'instar des opérations internationales, la police militaire occupe les devants de la scène et prouve son efficacité jour après jour.

N. W.